

## Problème au niveau de la réparation d'un véhicule

Par **Jen10**, le **27/04/2011** à **22:05**

Bonjour,

Je vous explique le problème. Mon père est allé dans un garage pour faire changer la courroie de distribution (pièce obligatoire), un des salariés a cassé une des pièces ou a fait un mauvais remplacement, ce qui a engendré un rajout d'autres pièces.

Mon père souhaite alors demander la facture de la courroie avec les détails concernant les nombreux remplacement afin de s'assurer contre un éventuel problème dans quelques mois.

Tout d'abord, as t'il le droit de demander une facture aussi détaillée portant en gros sur la mise en évidence d'une erreur de l'employé ?

Ensuite, que faire s'ils ne veulent pas lui donner?

En vous remerciant.

Ps: j'ai mis ce sujet ici correspondant plus au "divers" que "vie étudiante" car je souhaitais l'avis des nombreux juristes peuplant ce forum ^^

Bonne soirée.

Par **Camille**, le **28/04/2011** à **08:33**

Bonjour,

[quote="Jen10":12p1coi1]

un des salariés a cassé une des pièces ou a fait un mauvais remplacement, ce qui a engendré un rajout d'autres pièces.

[/quote:12p1coi1]

Si aucun détail n'est porté sur la facture, comment l'a-t-il su ?

[quote="Jen10":12p1coi1]

Mon père souhaite alors demander la facture de la courroie avec les détails concernant les nombreux remplacement afin de s'assurer contre un éventuel problème dans quelques mois.

[/quote:12p1coi1]

Les "détails" ont-ils été facturés ?

Qu'entendez-vous par "les nombreux remplacementS" ? C'est vrai que "nombreux" peut virtuellement commencer à 2....

[quote="Jen10":12p1coi1]

Tout d'abord, as t'il le droit de demander une facture aussi détaillée portant en gros sur la mise en évidence d'une erreur de l'employé ?

[/quote:12p1coi1]

S'ils n'ont pas été facturés, non. S'ils ont été facturés, ils doivent forcément figurer sur la facture (pièces).

[quote="Jen10":12p1coi1]

Ensuite, que faire s'ils ne veulent pas lui donner?

[/quote:12p1coi1]

" cassé une des pièces ou a fait un mauvais remplacement " non facturés et réparation finalement conforme, rien.

Sinon, cas classique si votre père est sûr de son coup : désignation d'un expert indépendant qui convoquera les deux parties dans les règles, démontage du moteur en présence des deux parties, conclusions, détermination du préjudice subi, sachant qu'on ne peut pas poursuivre pour des préjudices qu'on pourrait éventuellement subir dans l'avenir. Si l'autre partie n'est pas d'accord pour régler à l'amiable, tribunal (où un avocat est vivement conseillé).

P.S. : je rappelle à titre accessoire (sic !) que, lors d'un changement de courroie de distribution, beaucoup de constructeurs préconisent/imposent le remplacement de pièces annexes à titre préventif, genre galet(s) tendeur(s) ou enrouleur(s), voire pompe à eau, quasiment incontournable sur les moteurs modernes.

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **Jen10**, le **31/05/2011** à **09:05**

Je vous remercie de m'avoir répondu mais en fait finalement tout s'est accéléré et la voiture a dû passer par 4-5 garages dont le dernier a su réparer la voiture. Mon père se satisfait du résultat donc je ne crois pas qu'il veuille faire intervenir la justice.

:)

Voilà, Bonne journée 

Par **Kenjifujima**, le **02/06/2011** à **05:30**

Sinon, cas classique si votre père est sûr de son coup : désignation d'un expert indépendant qui convoquera les deux parties dans les règles, démontage du moteur en présence des deux parties

Par **Jen10**, le **19/06/2011** à **10:36**

Kenjifujima, je pensais aussi à cela ! Mon père y a aussi pensé !! Néanmoins maintenant l'histoire est classée mais je trouve que c'est toujours bon à savoir car ce genre de chose arrive très souvent et il est bon de pouvoir s'en sortir ^^ (surtout que c'est ici que j'ai eu le meilleur résultat quant aux réponses ... !!)

Par **Camille**, le **19/06/2011** à **14:46**

Bonjour,

Le conseil de Kenjifujima est surtout adapté dans le cas où le véhicule serait encore non dépanné correctement. Véhicule déjà remis en ordre (qui plus est par d'autres garages que le premier ? En tout cas, véhicule passé entre les mains de garagistes tiers), un expert n'interviendrait pas puisqu'il lui serait impossible de déterminer qui a fait quoi. C'est dès que le "sinistre" est constaté et que le "litige" est soulevé qu'il faut convoquer un expert avant toute tentative de remise en état.

Cela dit, un expert peut donner son avis sur la consistance d'une facture pour une intervention classique et dire si elle lui paraît excessive ou pas.